

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juillet à dix-huit heures dix minutes, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis au gymnase de Saint Sulpice sur Lèze sur convocation qui leur a été adressée par courrier en date du vingt-trois juillet deux mille vingt.

Présents :

Titulaires : BERGIA Jean-Marc, MARTINEZ Jean-Jacques, MORERE André, RUEDA Michel, BOYER Denis, CALMES Nicolas, GIRAUD Jean-Claude, LACAMPAGNE Patrick, CONDIS Sylvette, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, VIEL Pierre, ALBERO Elisabeth, CAUHAPE Jean-Louis, COURNEIL Jean-Claude, DEDIEU Alain, DESCUNS Lyliane, LABORDE Jean, Suppléant : DEKKIL Alain.

Excusés :

CAMPAGNE ARMAING Fanny, GRANGE Régis, BOY Francis, CANTEGRIL Jean-Marc, DEJEAN Jean-Paul, JALOUX Philippe, LASSALLE Yvon, PANIFOUS Laurent (pouvoir à Jean-Claude COURNEIL), VANDERSTRAETEN François, Thibaut ESTRADE.

Installation du Comité syndical

La séance est ouverte sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ, Président sortant. Il remercie Madame le Maire de Saint Sulpice sur Lèze d'accueillir le Comité syndical sur sa commune et souligne la situation particulière liée au Covid 19. Il déclare installer dans leurs fonctions :

BERGIA	Jean-Marc	ALBERO	Elisabeth
MARTINEZ	Jean-Jacques	BOY	Francis
MORERE	André	CANTEGRIL	Jean-Marc
RUEDA	Michel	CAUHAPE	Jean-Louis
BOYER	Denis	COURNEIL	Jean-Claude
CALMES	Nicolas	DEDIEU	Alain
CAMPAGNE ARMAING	Fanny	DEJEAN	Jean-Paul
GIRAUD	Jean-Claude	DESCUNS	Lyliane
GRANGE	Régis	JALOUX	Philippe
LACAMPAGNE	Patrick	LABORDE	Jean
CONDIS	Sylvette	LASSALLE	Yvon
GAY	Jean-Louis	PANIFOUS	Laurent
GILAMA	Chantal	VANDERSTRAETEN	François
VIEL	Pierre	ESTRADE	Thibaut

Denis BOYER a été désigné en qualité de secrétaire par le Comité.

20-14 Election du Président

Le plus âgé des membres présents du Comité syndical a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des délégués, a dénombré dix-neuf membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT rendus applicables aux

établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs : Sylvette CONDIS et André MORERE.

Jean-Jacques MARTINEZ se porte candidat. Il explique que la Lèze et les inondations, c'est une longue histoire faite de drames, de décisions politiques fortes suivies de périodes d'abandon. En 1875, déjà, après la crue historique, le Préfet prescrivait un faucardement général de la rivière Lèze par les propriétaires riverains. L'attention portée aux rivières a historiquement été très inégale selon les périodes, avec généralement une forte implication à la suite des grandes crues et un relâchement dans les années suivantes. Plusieurs modes de gestion se sont succédé : un syndicat à la fin du XIX^e siècle, les prisonniers de guerre dans les années 40, le système des prestations c'est-à-dire des jours de travail en commun consacrés à l'entretien des rivières comme des chemins vicinaux. De nombreux élus locaux se sont mobilisés pour que les catastrophes ne se reproduisent pas : Bernard BERAIL et René MASSAT, les élus fondateurs du SMIVAL. Mais quand je suis arrivé à la présidence de ce syndicat en 2014, la situation était bloquée. La divergence entre les élus locaux et les services de l'État était trop forte. Alors je me suis efforcé de rapprocher les points de vue, de chercher des pistes de travail permettant d'apporter des bénéfices certes modestes, mais réels au moins localement, faute de pouvoir engager le programme ambitieux d'aménagement global de la vallée souhaité par les élus locaux. Quand on dresse le bilan des actions menées durant ces 6 années, on perçoit la difficulté de la tâche pour apporter un véritable bénéfice pour les habitants et améliorer la qualité des milieux aquatiques et on se rend compte également de l'ampleur du travail qu'une équipe resserrée est capable de réaliser :

- Rencontre avec la Préfète de l'Ariège, Marie LAJOUS pour acter un compromis d'espoir, en 2014,
- Validation du compromis d'espoir : programmation de 1,3 millions d'euros d'actions sur 2014-2016,
- Travaux d'entretien régulier de 96 km de cours d'eau avec 1 passage tous les 5 ans,
- Travaux d'aménagement des berges du lac de Saint Ybars en 2018,
- Finalisation des travaux de construction de la digue Initial à Lézat sur Lèze en 2014-2015,
- Travaux de restauration des écoulements du Sarrasclé à Labarthe sur Lèze,
- Travaux de restauration des écoulements du Pradalot à Lagardelle sur Lèze,
- Travaux de création de la noue de décharge et confortement de berge du Jacquart à Artigat,
- Travaux de plantation de 30 km de haies incluant l'aménagement des 4 ha de terrain sur le Mongéa au Fossat entre 2010 et 2018,
- Examen des options alternatives pour gérer les écoulements au Fossat dans les quartiers du Mongéa et de Las Estrilles :
 - avant-projet du bassin de rétention,
 - avant-projet du bras de contournement,
 - esquisse du bras de décharge,
 - esquisse de la réouverture du ruisseau,
 - esquisse de la restauration des écoulements des traversées sous voiries et proposition de renaturation des écoulements adoptée et mis en œuvre par la Commune,
- Avant-projet du casier d'Artigat,

- Avant-projet de la digue de Lèze morte à Saint Sulpice sur Lèze,
- Examen des situations des ruisseaux du Hernet à Beaumont sur Lèze et du Saint Jean/Régou à Saint Sulpice sur Lèze,
- Pose de macarons de crue et d'échelles limnimétriques dans chaque commune,
- Accompagnement des Communes dans l'élaboration et les mises à jour des PCS,
- Arrêté inter-préfectoral de DIG pour les travaux d'entretien régulier des cours d'eau, en 2014,
- Prorogation de 5 ans de la DIG en 2019,
- Etude de révision du Programme pluriannuel de gestion lancée en 2020,
- 2 révisions statutaires liées à l'instauration de la compétence GEMAPI,
- Organisation d'ateliers d'information sur la psychologie du risque en 2017,
- Recueil de données sur le terrain lors des épisodes pluvieux intenses,
- Evaluation du PAPI 2006-2016 et de la politique de prévention menée pendant 10 ans,
- Validation du PAPI d'intention 2019-2022 : 1 million d'euros actés en août 2019,
- Mise en œuvre du PAPI d'intention,
- Recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en 2019,
- Démarrage d'une étude stratégique pour définir une stratégie partagée incluant la définition d'une stratégie spécifique sur les systèmes d'endiguement et les 70 km de merlons de berge en 2020,
- Développement d'une méthode de sensibilisation des familles, 2019
- Démarrage d'une mission de diagnostic et de formation sur la prévision et l'alerte aux crues en 2020,
- Organisation des rencontres « Inondations, je me prépare en famille »,
- Organisation d'une réunion publique communale « Inondations, comment faire face », incluant l'animation « Je passe mon code de l'inondation » développée avec le Centre Français du Secourisme 31,
- Recrutement d'un bureau d'étude spécialisé pour réaliser les diagnostics bâtimentaires.

Avec la validation du PAPI d'intention, nous avons posé les rails à suivre pour les 3 prochaines années. La tâche est immense et mon ambition est d'améliorer notre réponse collective face aux inondations, en sachant que nous pourrions agir sur les petites et moyennes crues, mais que pour les très grandes inondations, nous serons toujours démunis. Je souhaite que chacun apprenne et adopte les règles de prudence en cas d'inondation : par exemple ne pas marcher sur une route inondée, ne pas rouler en voiture sur une route inondée... Je souhaiterais pour les années à venir que nous puissions améliorer la réponse collective grâce au SMIVAL et à l'implication de chacun et chacune d'entre nous : les Maires, les Communautés de communes et d'agglomération, les administrations, les entreprises, les associations, chaque citoyenne et citoyen doivent se sentir concernés et prendre leur part à la prévention des inondations.

Chaque membre du Comité syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI ou Syndicat. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs

enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu { Jean-Jacques MARTINEZ, vingt voix (vingt)

Jean-Jacques MARTINEZ (vingt voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Monsieur le Président remercie les membres du Comité syndical pour cette confiance qui lui est accordée.

20-15 Détermination du nombre de Vice-présidents et autres membres du Bureau

Sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ élu Président, le Comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-présidents. Monsieur le Président rappelle que les Vice-présidents et autres membres du Bureau sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Monsieur le Président indique qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau du syndicat mixte est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le Comité syndical sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du Comité syndical, soit 6 Vice-Présidents, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents. Le comité syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de fixer à 6 le nombre de Vice-présidents et à 5 le nombre des autres membres du Bureau. Il confiera une thématique à chaque Vice-président.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de fixer à 6 le nombre de Vice-présidents,

DÉCIDE de fixer à 5 le nombre des autres membres du Bureau.

20-16 Élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau

ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu { Pierre VIEL, vingt voix (20)

Pierre VIEL (vingt voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier Vice-président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU SECOND VICE-PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu { Francis BOY, vingt voix (20)

Francis BOY (vingt voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé second Vice-président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU TROISIEME VICE-PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu { Nicolas CALMES, vingt voix (20)

Nicolas CALMES (vingt voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième Vice-président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU QUATRIEME VICE-PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu { Jean-Claude COURNEIL, vingt voix (20)

Jean-Claude COURNEIL (vingt voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé quatrième Vice-président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU CINQUIEME VICE-PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu { Jean-Claude GIRAUD, vingt voix (20)

Jean-Claude GIRAUD (vingt voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé cinquième Vice-président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU SIXIEME VICE-PRÉSIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu { Yvon LASSALLE, vingt voix (20)

Yvon LASSALLE (vingt voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé sixième Vice-président et immédiatement installé.

ÉLECTION DU PREMIER AUTRE MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu { Denis BOYER, vingt voix (20)

Denis BOYER (vingt voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier membre du Bureau et immédiatement installé.

ÉLECTION DU SECOND AUTRE MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu { Jean-Louis CAUHAPE, vingt voix (20)

Jean-Louis CAUHAPE (vingt voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé second membre du Bureau et immédiatement installé.

ÉLECTION DU TROISIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu { Sylvette CONDIS, vingt voix (20)

Sylvette CONDIS (vingt voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée troisième membre du Bureau et immédiatement installé.

ÉLECTION DU QUATRIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu { François VANDERSTRAETEN, vingt voix (20)

François VANDERSTRAETEN (vingt voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé quatrième membre du Bureau et immédiatement installé.

ÉLECTION DU CINQUIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu { Jean-Marc BERGIA, vingt voix (20)

Jean-Marc BERGIA (vingt voix), ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé cinquième membre du Bureau et immédiatement installé.

20-17 Election de la commission d'appel d'offres

Monsieur invite le Comité syndical à procéder l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). La CAO du SMIVAL est constituée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

ÉLECTION DES MEMBRES TITULAIRES

Sont candidats Denis BOYER, Jean-Louis CAUHAPE, Sylvette CONDIS, François VANDERSTRAETEN, Jean-Marc BERGIA.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Ont obtenu les votes suivants :

Denis BOYER	20
Jean-Louis CAUHAPE	20
Sylvette CONDIS	20
François VANDERSTRAETEN	20
Jean-Marc BERGIA	20

ÉLECTION DES MEMBRES SUPPLEANTS

Sont candidats Pierre VIEL, Francis BOY, Nicolas CALMES, Jean-Claude COURNEIL, Jean-Claude GIRAUD.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
Ont obtenu les votes suivants :	
Pierre VIEL	20
Francis BOY	20
Nicolas CALMES	20
Jean-Claude COURNEIL	20
Jean-Claude GIRAUD	20

Suite à la proclamation des résultats de l'élection, la Commission d'Appel d'Offre est immédiatement installée.

20-18 Election des représentants au CEPRI

Le SMIVAL adhère au CEPRI, le Centre Européen pour la Prévention des Inondations, une association nationale qui favorise les échanges et l'information des élus et des techniciens. Monsieur le Président invite le Comité syndical à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Est candidat François VANDERSTRAETEN pour le mandat de titulaire.

Est candidat Jean-Marc BERGIA pour le mandat de suppléant.

L'élection est opérée à main levée :

François VANDERSTRAETEN est élu à l'unanimité en qualité de titulaire auprès du CEPRI,

Jean-Marc BERGIA est élu à l'unanimité en qualité de suppléant auprès du CEPRI.

Suite à la proclamation des résultats de l'élection, les représentants sont immédiatement installés.

20-19 Élection du représentant à l'association Arbres et Paysages d'Autan

Le SMIVAL adhère à l'association Arbres et Paysages d'Autan qui œuvre en faveur de l'arbre en Haute-Garonne. Le Comité syndical est appelé à désigner un représentant titulaire.

Est candidat Jean-Claude GIRAUD.

L'élection est opérée à main levée :

Jean-Claude GIRAUD est élu à l'unanimité en qualité de représentant auprès d'Arbres et Paysages d'Autan. Suite à la proclamation des résultats de l'élection, il est immédiatement installé.

20-20 Élection du représentant au CNAS

Le SMIVAL adhère au Centre National d'Action Sociale, CNAS, au titre de l'action sociale en faveur des agents du syndicat. Le Comité syndical est appelé à désigner un représentant titulaire.

Est candidat Nicolas CALMES.

L'élection est opérée à main levée :

Nicolas CALMES est élu à l'unanimité en qualité de représentant auprès du CNAS. Suite à la proclamation des résultats de l'élection, il est immédiatement installé.

20-21 Délégations du Comité syndical au Président

Monsieur le Président rappelle que les articles L.5211-2 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent au Comité Syndical de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences, dans un souci de favoriser une bonne administration du syndicat pour les affaires courantes comme cela est le cas pour les Maires dans les communes.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE, pour la durée du présent mandat, de confier au Président les délégations suivantes :

1° De procéder, dans la limite de 500 000 € par an, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,

7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,

8° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

9° D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Comité syndical,

10° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat dans la limite de 10 000 € par an,

11° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 € par an,

12° D'autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

20-22 Autorisation d'engager le quart des dépenses d'investissement

Monsieur le Président explique que l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été

voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Compte	Crédits ouverts en 2020	Montant autorisé pour 2021
20	482 560,26	120 000,00
21	69 404,00	17 000,00
23	72 000,00	18 000,00

20-23 Indemnités de fonction

Monsieur le Président explique que les enjeux liés aux inondations vont fortement augmenter dans les années à venir, notamment en raison du taux de croissance important des villages à proximité de la métropole toulousaine. Il souligne que le SMIVAL a été conforté au cours des dernières années et souhaite à titre personnel un rapprochement avec les autres syndicats. Il propose de prévoir une structuration progressive du syndicat et propose de maintenir le niveau de l'indemnité de Président et d'instaurer une indemnité pour les Vice-présidents.

Monsieur le Président invite le Comité syndical à adopter le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le tableau des indemnités de fonction ci-annexé.

Fonction	Taux appliqué (en % de l'indice 1027)	Montant mensuel brut
Président	25,59%	995,30 €
Premier Vice-président	5,00%	194,47 €
Deuxième Vice-président	5,00%	194,47 €
Troisième Vice-président	5,00%	194,47 €
Quatrième Vice-président	5,00%	194,47 €
Cinquième Vice-président	5,00%	194,47 €
Sixième Vice-président	5,00%	194,47 €

DÉCIDE d'inscrire au budget 2020 du SMIVAL les crédits suivants :

Section de fonctionnement - Dépenses

Article	Objet	Nouvelles inscriptions
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	- 8 000,00
6531	Indemnités	6 000,00
6533	Cotisations retraites	1 000,00
65548	Autres contributions	1 000,00

20-24 Approbation du compte rendu de la séance du 25 juin 2020

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020.

Jean-Marc BERGIA indique qu'ayant été absent à cette séance, il s'abstiendra.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, selon le vote suivant : 19 voix pour, et 1 abstention (Jean-Marc BERGIA),

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020.

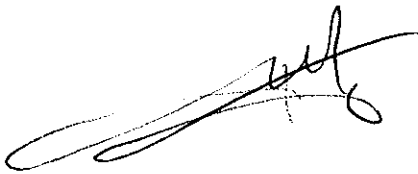
Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président remercie les délégués et lève la séance à vingt heures trente.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

- 20/14 Election du Président
- 20/15 Détermination du nombre de Vice-présidents et autres membres du Bureau
- 20/16 Élection des Vice-présidents et autres membres du Bureau
- 20/17 Election de la commission d'appel d'offres
- 20/18 Election des représentants au CEPRI
- 20/19 Élection du représentant à l'association Arbres et Paysages d'Autan
- 20/20 Élection du représentant au CNAS
- 20/21 Délégations du Comité syndical au Président
- 20/22 Autorisation d'engager le quart des dépenses d'investissement
- 20/23 Indemnités de fonction
- 20/24 Approbation du compte rendu de la séance du 25 juin 2020

Le Secrétaire de séance,

Denis BOYER



Le Président,

Jean-Jacques MARTINEZ

